

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

du 4 octobre 2018

Sous la présidence de M. Pierre KAETZEL, maire.

Membres présents : M. Bernard BAMBERGER, Mme Michèle FONTANES, M. Régis BONNET, Mme Marie-Paule GAEHLINGER, M. Gérard KILFIGER, adjoints au maire,

MM. Marcel TRAPPLER, Dominique BOSS, Marc GOETZ, Jean-Marc WILT, Christophe SCHMITT, Mme Aurélie MENG, M. Gilles BERRING et Mme Brigitte PARIS, conseillers municipaux.

Absents excusés : Mmes Gwladys BECKER, Fanny REHM-MUNCH, et M. Serge VETTER, conseillers municipaux.

Absente non excusée : Mme Mireille LIMBACH, conseillère municipale.

Assistait en outre à la séance : M. Hubert ARTZ, secrétaire général de mairie.

ORDRE DU JOUR

- I. Désignation d'un(e) secrétaire de séance.
- II. Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 12 juillet 2018.
- III. Informations :
 - a) communales
 - b) intercommunales.
- IV. Information quant aux actes réalisés par M. le maire au titre de ses délégations reçues du Conseil Municipal.
 - Déclarations d'intention d'aliéner.
- V. Rapport d'activité 2017 de la Communauté de Communes de la Région de Saverne.
- VI. Autorisation préfectorale donnée à la société Sablière de Steinbourg d'exploiter une carrière avec extension sur le ban communal de Steinbourg.
- VII. Aménagement des rues Firth et d'Ottersthal. Plus-value pour travaux d'assainissement pluvial.
- VIII. Aménagement d'espaces publics au centre-village. Plus-value pour travaux d'extension du réseau d'eau potable.
- IX. Installation d'un garde-corps dans la rue du Stade.
- X. Réfection du grillage du stade municipal.
- XI. Acquisition de mobilier pour réaménagement d'un bureau en mairie.
- XII. Subvention à l'association Union Nationale des Combattants de Saverne.
- XIII. Décision modificative de crédits (n° 2).
- XIV. Divers.
 1. Préfinancement des travaux de rénovation du foyer paroissial.

XV. Questions-réponses.

M. le maire ouvre la séance à 20 h 10'. Il souhaite la bienvenue aux membres présents.

Le Conseil Municipal accepte unanimement la proposition de M. le maire d'ajouter sous point Divers le sujet suivant : Préfinancement des travaux de rénovation du foyer paroissial.

I. Désignation d'un(e) secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne M. BERRING Gilles en tant que secrétaire de séance.

II. Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 12 juillet 2018.

Le Conseil Municipal, unanime, approuve le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 12 juillet 2018, sans observation.

III. Informations.

Les conseillers municipaux sont informés de ce qui suit :

a) Communales.

Les camions poids lourds sont revenus à Monswiller après un certain temps. Ils stationnent désormais dans la rue du Baron Chouard, sur l'espace – faisant partie du domaine public – devant la société Garage du Zornhof (qui a racheté un bâtiment à Esjot Goldenberg). La gendarmerie est déjà intervenue. Pour sensibiliser plus encore les chauffeurs en infraction trois panneaux d'interdiction de stationner supplémentaires seront installés sur les mats d'éclairage de la rue du Zornhoff.

La société ESJOT GOLDENBERG a arrêté définitivement toute activité à Monswiller. Ses bâtiments sont en train d'être vidés. La pollution en fûts a été traitée ; seul subsiste le problème de la pollution des sols.

Depuis le 17 septembre 2018 l'immeuble sis 23, rue de Steinbourg est vendu. Les mobiliers de la Société d'Aviculture de Monswiller et environs ont été transférés depuis ce lieu dans les ateliers municipaux sis 39, rue Saint Michel.

Le décompte des frais supportés par la commune suite au passage des gens du voyage en juin 2018 est de 12.259,- €. La Communauté de Communes du Pays de Saverne a été sollicitée pour participer à ce coût. Le Département du Bas-Rhin et la Région Grand Est également seront sollicités.

Le 7 octobre sera inaugurée, en l'église protestante, une exposition sur le rôle des aumôniers militaires protestants durant la guerre de 1914-1918.

Le 11 novembre sera célébré de manière marquée l'Armistice de 1918 : la journée débutera par une cérémonie œcuménique célébrée en l'église catholique (à 9 h 00) ; le rassemblement au Monument aux Morts (à 9 h 30), sera suivi d'une visite de l'exposition à l'église protestante, puis d'une cérémonie au Zornhoff avec projection d'un film, exposition de photographies, chant et lecture de texte par les élèves du groupe scolaire, discours de M. le maire (à 10 h 45) et vin d'honneur.

Dans la zone d'activités *Dreisnitz-Marlène*, deux nouvelles autorisations de construire ont été délivrées : l'une pour la mise en place d'un Kiosque à pizza, l'autre pour un bâtiment de commerce et de services avec bureaux.

M. BERRING fait état des déchets disséminés régulièrement dans la rue du Martelberg et demande pourquoi la commune ne nettoie pas plus souvent.

M. le maire indique que les services techniques communaux nettoient une fois par semaine la route et ses abords. Les dépôts dans la forêt sont du ressort de l'ONF, et ceux dans la ZAC du Martelberg sont de la compétence de l'intercommunalité.

M. SCHMITT demande quand la fibre optique va arriver dans la commune.

Il lui est répondu que les sous-répartiteurs optiques (autrement dit les boîtes de distribution) ne sont pas encore installés. Tant que ceux-ci ne seront pas réalisés les utilisateurs ne pourront bénéficier de la fibre.

b) Intercommunales.

Les travaux de reprise du réseau d'eau potable par le SDEA, initialement programmés en ce mois d'octobre, ont été reportés à mars 2019. L'assemblée accueille cette nouvelle avec soulagement, la Grand'rue allant être fermée à la circulation quelques jours durant les prochains congés scolaires en raison de la réalisation de l'espace public à l'angle Grand'rue / rue des Ecoles.

Lors du Conseil Communautaire qui a eu lieu le 2 octobre, il a été décidé de séparer la direction générale des services jusque-là mutualisée entre la Communauté de Communes et la ville de Saverne. Chacune de ces deux collectivités disposera désormais de son DGS propre. Cette décision sonne le glas de l'ensemble des services mutualisés. M. KAETZEL estime le coût de cette séparation à près de 400.000 € environ jusqu'à la fin du mandat (avril 2020), et présente une augmentation de l'impôt intercommunal.

IV. Information quant aux actes réalisés par M. le maire au titre de ses délégations reçues du Conseil Municipal.

M. le maire avise les membres présents qu'il a décidé la non préemption des immeubles désignés ci-après suite à huit déclarations d'intention d'aliéner dont la commune a été saisie :

Commune de MONSWILLER

<i>section</i>	<i>parcelle(s)</i>	<i>lieu-dit</i>	<i>surface (en ares)</i>
3	41	9, rue du Maire Alfred Fischbach	6,65
3	110	rue Saint Michel (garage)	0,17
3	110	rue Saint Michel (garage)	0,17
3	111	rue Saint Michel (garage)	0,17
3	283/132 290/132	3, rue du Michelbach	4,96 0,15
10	137/4	Dreispitz	14,75
11	2/20	rue des Rustauds – ZAC Martelberg	41,79
11	259/20	rue des Rustauds – ZAC Martelberg	15,00

Le Conseil Municipal prend acte de ces décisions et donne son aval quant à celles-ci.

V. Rapport d'activité 2017 de la Communauté de Communes de la Région de Saverne.

Rapporteur : M. KAETZEL.

En application de l'article L.5211-39 du Code général des collectivités locales, les rapports d'activité annuels des intercommunalités doivent être communiqués aux conseils municipaux de leurs communes membres.

Le Conseil Municipal prend acte du rapport d'activité 2017 de la Communauté de Communes de Saverne-Marmoutier-Sommerau (qui a été transmis aux conseillers municipaux par courriel précédemment à la réunion de ce jour).

VI. Autorisation préfectorale donnée à la société Sablière de Steinbourg d'exploiter une carrière avec extension sur le ban communal de Steinbourg.

Rapporteur : M. KAETZEL.

Par délibération du 14 décembre 2017, le Conseil Municipal a émit un avis favorable quant à la demande d'autorisation d'exploitation et d'extension d'une carrière sise à Steinbourg pour une durée de 25 ans faite par la société Sablière de Steinbourg.

Par arrêté préfectoral du 19 juillet 2018 cette autorisation a été donnée.

En vertu de l'article R.181-44 du Code de l'environnement, cette décision doit être portée à la connaissance du Conseil Municipal, lequel en prend acte.

VII. Aménagement des rues Firth et d'Ottersthal. Plus-value pour travaux d'assainissement pluvial.

Rapporteurs : MM. KAETZEL, BAMBERGER et BONNET.

Dans le cadre des travaux d'aménagement des rue Firth et rue d'Ottersthal, le projet initial a dû être adapté : l'assainissement pluvial pourra et devra être prolongé dans la rue d'Ottersthal. Les eaux pluviales seront rejetées dans le ruisseau *Le Michelbach*. Cette solution – incontournable – donne toutefois lieu à une plus-value de 22.489,- € H.T. Cette somme sera répartie à parts égales entre les communes d'Eckartswiller et de Monswiller.

Après en avoir discuté, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- confirme l'engagement de ces travaux de prolongement de l'assainissement pluvial dans la rue d'Ottersthal ;
- s'engage à porter la dépense afférente de 13.493,- € TTC au budget communal ;
- autorise le maire à engager cet investissement.

M. le maire précise que le Syndicat d'Assainissement de la région Saverne-Zorn-Mossel prendra en charge 50 % du coût des travaux à la charge des communes. Les deux communes devraient donc récupérer chacune 6.746,50 €.

M. TRAPPLER indique que le ruisseau *Le Michelbach* devrait faire l'objet de contrôles réguliers : de nombreux objets y sont jetés et créent des points de barrage.

M. KAETZEL souligne que *Le Michelbach* est un cours d'eau officiel. De ce fait, il est du ressort du GEMAPI, dont la compétence est détenue par le SDEA. C'est donc à dernier qu'incombe l'entretien du ruisseau.

VIII. Aménagement d'espaces publics au centre-village. Plus-value pour travaux d'extension du réseau d'eau potable.

Rapporteurs : MM. KAETZEL et BONNET.

Par délibération du 12 juillet 2018, le Conseil Municipal a décidé la pose en attente de réseaux destinés à alimenter de futures constructions dans la rue des Ecoles et de financer les travaux d'extension du réseau d'eau potable dans ladite rue.

Le montant des travaux d'extension du réseau d'eau potable est désormais connu : 8.800,- € H.T.

Après discussion, le Conseil Municipal, par 13 voix pour et 1 contre :

- confirme l'engagement de ces travaux d'extension du réseau d'eau potable dans la rue des Ecoles ;
- s'engage à porter la dépense afférente de 10.560,- € TTC au budget communal ;
- autorise le maire à engager cet investissement.

IX. Installation d'un garde-corps dans la rue du Stade.

Rapporteur : M. KAETZEL.

Le cheminement des élèves du groupe scolaire L'Arc-en-Ciel dans la rue du Stade lorsqu'ils se rendent au hall multisports s'avère risqué : la rue est dénuée de trottoir et les enfants doivent marcher sur la berge longeant la rivière *La Zorn*. Seule la partie en amont de la rue du Stade est sécurisée par un garde-corps. Celui-ci toutefois, ancien et attaqué par la rouille, ne présente plus de garantie de solidité.

Afin de remédier à cette situation dangereuse, la municipalité envisage de remplacer ce garde-corps (long de 13 ml). Coût estimatif des travaux : 2.769,- € H.T.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide d'installer un nouveau garde-corps au début de la rue du Stade, en bordure de la rivière *La Zorn*, pour un montant de 3.322,80 € TTC ;
- s'engage à inscrire les crédits nécessaires à cet investissement au budget communal ;
- autorise le maire à engager cet investissement.

X. Réfection du grillage du stade municipal.

Rapporteurs : MM. KAETZEL et BAMBERGER.

Lors de l'occupation illégale des stades de football par un groupe de gens du voyage – grand passage, en juin, les intrus ont abîmé en plusieurs endroits la clôture et la haie vive ceignant le stade municipal.

En raison des dégâts et de l'état de la haie, la municipalité a fait supprimer celle-ci. Il s'avère que le grillage et certains poteaux de la clôture sont sérieusement abîmés et à remplacer.

M. le maire précise que le remplacement de cette clôture était programmé dans les années à venir. Toutefois, l'occupation des terrains de football par les gens du voyage au mois de juin dernier bouscule ce calendrier.

La municipalité propose de démolir entièrement la clôture du stade municipal et d'en remettre une nouvelle en place, toutefois en reculant celle-ci de quelques mètres afin de permettre le stationnement de véhicules le long de la rue du Stade. Coût estimatif de l'opération : 9.365,- € H.T.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide le remplacement de la clôture du stade municipal le long de la rue du Stade pour un montant de 11.238,- € TTC ;
- s'engage à inscrire les crédits nécessaires au budget communal ;
- autorise le maire à engager cet investissement.

XI. Acquisition de mobilier pour réaménagement d'un bureau en mairie.

Rapporteur : M. KAETZEL.

Le secrétariat de la mairie est configuré pour trois postes dans la partie côté sud (où se trouve l'accueil). Or, bien souvent du personnel complémentaire vient s'ajouter au personnel titulaire : agent mis à disposition par l'intercommunalité, agent technique, stagiaire, élu, etc. L'espace dévolu à celui-ci se limite alors à un coin de bureau près d'une porte.

Afin de remédier à cette situation et d'offrir à tout le personnel une situation de travail convenable, l'idée est de modifier l'agencement du bureau central afin d'y disposer deux postes de travail. Du mobilier neuf et un ordinateur supplémentaire sont nécessaires à cette réorganisation. Coût estimatif : 2.562,61 € H.T.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de réaliser le réagencement du secrétariat de la mairie ;
- autorise le maire à engager cet investissement dans la limite de 3.100,- € TTC ;
- s'engage à porter les crédits nécessaires au budget communal.

M. le maire précise que la réutilisation du mobilier existant permettra éventuellement de réduire considérablement la dépense.

XII. Subvention à l'association Union Nationale des Combattants de Saverne.

Rapporteur : M. KAETZEL.

La section de Saverne de l'association Union Nationale des Combattants prend part à chaque commémoration annuelle, que ce soit l'Armistice du 11 Novembre ou la Victoire du 8 Mai.

Afin de manifester à cette association la reconnaissance communale pour la présence constante et inconditionnelle de ses membres, et suivant proposition de la municipalité,

le Conseil Municipal, à l'unanimité :

décide de gratifier l'association Union Nationale des Combattants - section de Saverne d'une subvention annuelle de 250,- €.

XIII. Décision modificative de crédits (n° 2).

Rapporteurs : MM. KAETZEL et BAMBERGER.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte la décision modificative de crédits (n° 2) suivante :

section de fonctionnement					
DEPENSES			RECETTES		
<i>article</i>	<i>désignation</i>	<i>montant €</i>	<i>article</i>	<i>désignation</i>	<i>montant €</i>
			74834	taxes foncières (dégrèvements)	12.000

023	virem. en section d'investissement	22.000	752	loyers	10.000
	TOTAL	22.000		TOTAL	22.000
section d'investissement					
DEPENSES			RECETTES		
<i>artic./opérat.</i>	<i>désignation</i>	<i>montant en €</i>	<i>art./opér.</i>	<i>désignation</i>	<i>montant en €</i>
2181-30	clôture stade municipal	11.300	10226	taxe d'aménagement	12.700
2181-92	garde-corps rue du Stade	3.400			
2128-105	réalis. espaces publics	12.000			
21538-144	EP armoires de commande	5.000			
2184-156	réaménagement bureau mairie	3.000	021	virem. de sect. fonct.	22.000
	TOTAL	34.700		TOTAL	34.700

XIV. Divers.

1. Préfinancement des travaux de rénovation du foyer catholique.

La paroisse catholique projette de réaliser une remise à neuf du foyer catholique. Le bar sera remplacé par un mobilier neuf et le sol sera refait. Le Conseil de fabrique envisage une dépense maximale de 11.000,- € TTC pour cette opération.

Avec le souci de faire l'économie de la taxe sur la valeur ajoutée, le Conseil de fabrique a sollicité la municipalité dans ce cadre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de préfinancer les travaux de réfection du foyer catholique, situé rue du Général Leclerc, dans la limite d'un montant de 11.000,00 € TTC ;
- adopte le plan de financement suivant :
 - DEPENSES :
 - ♦ coût des travaux : 9.166,67 € H.T.
 - ♦ TVA (20,00 %) : 1.833,33 €
 - RECETTES
 - ♦ participation de l'association : 9.496,30 €
 - dépense H.T. : 9.166,67 €
 - part de TVA non récupérée (3,596 %) : 329,63 €
 - ♦ part de TVA récupérée par la commune (16,404 %) : 1.503,70 € ;
- (ces chiffres seront adaptés en fonction de la dépense réelle définitive)
- s'engage à porter les crédits nécessaires au budget communal ;
- autorise M. le maire à signer la convention bipartite qui authentifiera cet arrangement entre le Conseil de fabrique d'église et la commune de Monswiller.

XV. Questions - réponses.

M. SCHMITT toujours indique que lors des fortes chaleurs du dernier été, la chaleur au premier étage de la médiathèque était quasi insoutenable. Il demande s'il n'y avait pas moyen de mettre une climatisation dans ce bâtiment.

M. KAETZEL répond que l'installation d'une climatisation en mairie était à l'étude, et que le bâtiment de la médiathèque serait ajouté à la réflexion en cours.

M. BERRING fait état de rumeurs de création d'une nouvelle route dans le secteur du Martelberg.

M. le maire répond que, dans le cadre du problème du trafic agricole et du développement annoncé de la société KUHN, une réflexion a effectivement été menée concernant la réalisation d'une nouvelle route à travers la Faisanderie, depuis le carrefour giratoire au croisement RD 6 / RD 719 jusqu'à la RD 421.

M. KAETZEL ajoute qu'étant donné la réticence des partenaires potentiels (intercommunalité, Département et Région), ce dossier demandera sans doute des années avant d'aboutir.

Il est relevé qu'un autobus stationne en permanence dans la rue du Maire Alfred Fischbach. M. le maire indique que le problème est en cours de solutionnement. La conductrice du bus, démarchée par la municipalité, cherche un emplacement ailleurs.

La séance est levée à **21 heures 30'**.